



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

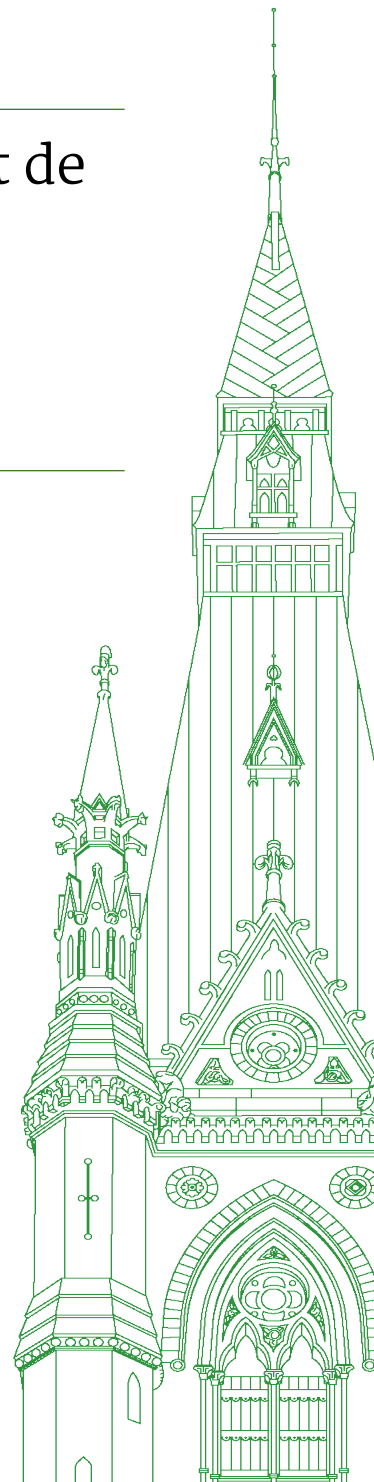
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le lundi 6 octobre 2025

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le lundi 6 octobre 2025

• (1540)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): Je vous souhaite la bienvenue à la sixième réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

En vertu du Règlement, la réunion d'aujourd'hui se tient dans un format hybride: les intervenants y participent en personne, dans la salle, de même qu'à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de continuer, je demanderais à tous les participants qui sont dans la salle de consulter les lignes directrices qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour éviter les problèmes audio et les rétroactions sonores, de même que pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos interprètes. Vous pouvez aussi utiliser le code QR qui se trouve sur les cartons et qui vous mènera à une courte vidéo sur le sujet.

Voici maintenant quelques consignes à l'intention des témoins et des députés. Veuillez s'il vous plaît attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion avec téléconférence peuvent cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Veuillez mettre votre micro en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole. Les participants qui utilisent Zoom peuvent choisir le canal d'interprétation souhaité — le son du parquet, l'anglais ou le français — au bas de leur écran. Les personnes dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal souhaité.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les personnes qui se trouvent dans la salle doivent lever la main si elles souhaitent prendre la parole. Les personnes qui utilisent Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi allons gérer l'ordre des interventions du mieux que nous le pouvons. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension à cet égard.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, nous entreprenons notre étude sur l'initiative de la réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Nous souhaitons la bienvenue à tous nos témoins. Nous vous sommes reconnaissants pour votre présence.

De la Fédération canadienne de l'agriculture, nous accueillons Stéphanie Levasseur et Maria Alkayed.

De l'Association nationale des engraisseurs de bovins, nous accueillons Janice Tranberg et Cathy Jo Noble. Elles se joignent à nous en personne. Bienvenue. Merci de votre présence.

Nous accueillons Salah Zoghلامي, des Producteurs de grains du Québec.

Merci à tous de vous joindre à nous. Nous vous remercions de votre temps.

Chaque groupe disposera d'un maximum de cinq minutes.

Nous allons commencer par la Fédération canadienne de l'agriculture.

[Français]

Stéphanie Levasseur (deuxième vice-présidente, Fédération canadienne de l'agriculture): Bonjour, monsieur le président.

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Je vais m'adresser à vous en français. J'ai fait parvenir mes notes au Comité à l'avance. Les interprètes devraient pouvoir me suivre assez bien.

Je m'appelle Stéphanie Levasseur. Je suis la deuxième vice-présidente de la Fédération canadienne de l'agriculture, ou FCA, et je suis productrice de pommes dans le Sud du Québec.

La FCA est la plus grande organisation agricole générale du Canada. Elle représente près de 190 000 familles du secteur agricole d'un océan à l'autre.

Les discussions que nous avons avec vous ici, aujourd'hui, visent à guider l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement, dont le but est de réduire les formalités administratives et de moderniser la réglementation, ce qui, à nos yeux, est extrêmement important. Il faut s'y mettre rapidement.

L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne est solidement implantée dans les communautés rurales et urbaines partout au Canada. Nous contribuons à hauteur de 150 milliards de dollars par an au produit intérieur brut du Canada, et le secteur emploie 2,3 millions de personnes.

Avec son secteur agricole important, ses vastes ressources naturelles et sa population relativement faible, le Canada est bien placé pour faire de l'agriculture un moteur stratégique de sa croissance économique.

Le moment est venu pour l'agriculture de devenir la pierre angulaire de l'avenir du Canada. Elle est stratégiquement bien placée pour stimuler la croissance économique, favoriser l'innovation, soutenir les objectifs en matière de durabilité et de productivité, et améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens.

Toutefois, les agriculteurs canadiens sont coincés entre la hausse du coût des intrants, les pénuries de main-d'œuvre continuelles, les événements climatiques de plus en plus fréquents et violents ainsi que l'intensification des pressions financières aggravée par l'instabilité mondiale croissante.

Tout cela survient dans un contexte de déclin de la croissance de la productivité agricole, à une époque où la demande de produits agricoles et les préoccupations entourant la sécurité alimentaire augmentent constamment.

Les agriculteurs canadiens doivent avoir accès aux innovations, aux nouvelles technologies et aux produits antiparasitaires de pointe s'ils veulent être concurrentiels et participer à la croissance de l'économie canadienne, comme nous croyons pouvoir le faire.

Pour y parvenir, nous devons rationaliser et réaligner nos priorités en matière de réglementation. La première étape consiste à faire de l'agriculture une priorité, non seulement pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mais aussi pour l'ensemble du gouvernement. C'est pourquoi la FCA recommande que le gouvernement considère l'agriculture et l'agroalimentaire comme une priorité nationale en modifiant la Directive du Cabinet sur la réglementation. Il s'agit d'exiger que les règlements gouvernementaux reflètent les intérêts économiques et la compétitivité des producteurs canadiens et qu'ils renforcent la sécurité alimentaire du Canada en garantissant une chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire nationale stable, compétitive et durable.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA, sont les principaux organismes de réglementation gouvernementaux. Elles ont une incidence directe sur la disponibilité des produits antiparasitaires ainsi que sur l'étiquetage, l'emballage, la délivrance de licences, la certification, et ainsi de suite, des produits agricoles et agroalimentaires canadiens. Ces organismes sont donc des acteurs importants dans le cadre de cette réforme.

Bien que leurs fonctions soient essentielles au maintien de la réputation nationale et internationale du Canada en tant que fournisseur de produits agricoles sûrs et de qualité, les décisions sont prises sans tenir suffisamment compte de la sécurité alimentaire du Canada, du prix des denrées alimentaires et encore moins des répercussions économiques sur l'agriculture canadienne ou sur sa compétitivité. À nos yeux, cela doit changer.

De plus, pour uniformiser les règles du jeu des pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux, il faut raccourcir les délais du processus réglementaire et en accroître l'efficacité. Les réévaluations ne devraient pas prendre une décennie. L'évaluation de l'utilisation de drones, par exemple, pour certaines cultures, ne devrait même pas prendre cinq ans.

Il faut accorder la priorité à l'accès aux technologies et aux produits innovants et existants ailleurs dans le monde, dont les agriculteurs et les producteurs ont besoin pour produire les aliments sûrs dont le Canada et le monde ont besoin.

À l'heure actuelle, le Canada accuse des retards par rapport à d'autres pays sur le plan de l'accès aux produits phytosanitaires, de l'alimentation animale, des additifs alimentaires et des technologies émergentes dont nous avons tant besoin.

• (1545)

Pour y parvenir, la FCA recommande une meilleure coordination et une meilleure collaboration avec des organismes de réglementation internationaux fiables qui ont les mêmes objectifs que le Canada afin d'harmoniser les décisions, d'accélérer les processus décisionnels et de tirer parti des travaux de recherche fiables qui se font...

[Traduction]

Le président: Je dois vous interrompre. Cela fait un peu plus de cinq minutes. Vous aurez l'occasion de répondre aux questions lorsqu'elles vous seront adressées.

Stéphanie Levasseur: Parfait.

Le président: Merci. Je suis désolé de vous interrompre.

Nous passons maintenant à l'Association nationale des engraisseurs de bovins, pour cinq minutes.

Janice Tranberg (présidente et chef de la direction, Association nationale des engraisseurs de bovins): Merci. Bonjour.

L'Association nationale des engraisseurs de bovins est la porte-parole des engraisseurs de bovins d'un bout à l'autre du pays. Les engraisseurs de bovins sont des éleveurs qui accueillent des veaux âgés entre 6 et 12 mois sur leur ferme. Ils modifient l'alimentation de ces bêtes, passant de l'herbe à des moulées à haute teneur énergétique, afin d'accroître la taille des bovins en utilisant moins de ressources, ce qui se traduit par une empreinte environnementale réduite.

La croissance du secteur canadien des bovins est limitée par des mesures réglementaires redondantes et inutiles. Nous demandons au gouvernement de moderniser les systèmes de réglementation afin de pouvoir agir comme un partenaire des agriculteurs canadiens plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues.

Aujourd'hui, nous vous soumettons trois recommandations dans le cadre de la réforme réglementaire.

Notre première recommandation porte sur la main-d'œuvre. Le secteur agricole est aux prises avec une pénurie grave et persistante de main-d'œuvre. Les travailleurs étrangers sont essentiels au maintien et à la croissance de notre secteur. La majorité des travailleurs étrangers embauchés par les engraisseurs de bovins occupent des emplois à longueur d'année et à long terme. Ils ne sont pas des travailleurs saisonniers. Avant de recourir à des travailleurs étrangers, les employeurs canadiens doivent d'abord respecter l'exigence d'annoncer leurs offres d'emploi à la population canadienne, mais peu de candidats postulent. Comme il n'y a pas d'autre option, les exploitants des parcs d'engraissement recrutent des employés par l'entremise du Programme des travailleurs étrangers temporaires, avec l'intention de faire cheminer leur dossier pour qu'ils obtiennent la résidence permanente.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est compliqué, engorgé et alourdi par des règles et des processus qui ne sont ni nécessaires ni pratiques. La principale voie d'accès à la résidence permanente, c'est-à-dire le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire, a récemment été annulé, sans être remplacé par un autre programme. Le gouvernement n'a plus de temps à perdre pour mettre en place un programme de travailleurs étrangers qui répond aux besoins réels des secteurs ayant un bilan positif en la matière, comme le secteur agricole.

Cathy Jo Noble (vice-présidente, Association nationale des engraisseurs de bovins): Notre deuxième recommandation porte sur l'approbation des innovations en temps opportun.

L'agriculture est l'un des secteurs les plus innovateurs au Canada, mais le processus d'approbation des innovations est échelonné sur des années et il repose sur un système alourdi par le dédoublement des efforts des ministères et des instances des autres pays. Par conséquent, les innovations qui pourraient offrir des solutions durables et rentables sont accessibles à nos concurrents ailleurs dans le monde, mais pas aux agriculteurs canadiens.

Nous proposons que les organismes de réglementation du Canada assurent l'homologation ou l'approbation provisoire des produits qui sont déjà approuvés dans au moins deux instances de confiance à l'étranger, afin que les agriculteurs canadiens cessent de tirer de l'arrière.

Troisièmement, nous recommandons la modernisation du processus frontalier entre le Canada et les États-Unis. Les industries bovines canadienne et américaine exercent leurs activités dans un marché intégré, au point où les bovins traversent la frontière plus d'une fois dans leur vie. Il est donc primordial de régler les problèmes occasionnés par les mesures réglementaires inefficaces qui doublent les efforts à la frontière canado-américaine.

Les animaux d'élevage qui traversent la frontière canado-américaine doivent être inspectés par un vétérinaire accrédité par le département de l'Agriculture des États-Unis, la USDA, ou l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'ACIA, au point de départ et au point d'arrivée, en plus d'être soumis à une inspection plus poussée à la frontière. Pour les bovins qui entrent au Canada, les fonctionnaires de l'ACIA doivent exécuter un processus de double emploi inutile. Si le Canada et les États-Unis considéraient que leurs systèmes d'inspection respectifs sont équivalents, les progrès techniques permettraient d'améliorer le processus, ce qui réduirait les coûts pour le gouvernement et l'industrie en plus de diminuer le stress des animaux.

Ce ne sont pas tous les postes frontaliers qui offrent les services des vétérinaires pour effectuer les inspections. De plus, les vétérinaires ont un horaire de travail restreint — par exemple, ils ne font pas d'inspections le soir ni la fin de semaine —, et ils doivent aussi inspecter les animaux domestiques, par exemple les chiens et les chats qui traversent la frontière. Cette situation a une incidence négative sur la fluidité des échanges commerciaux, tout comme l'augmentation des temps d'attente a une incidence négative sur les chauffeurs et le bien-être des animaux.

Nous avons formulé trois recommandations précises dans notre déclaration. Par ailleurs, nous serions heureuses de discuter de la nécessité de transformer la culture organisationnelle, le mandat et la structure de production de rapports de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou l'ARLA, de l'ACIA et de la Direction des médicaments vétérinaires. Une telle transformation est nécessaire pour catalyser les investissements dans le secteur agricole canadien, et ce, tout en veillant au maintien des normes de salubrité alimentaire, à la confiance des consommateurs et à la croissance économique.

• (1550)

Le président: Merci.

Notre dernier intervenant pour ce segment est un représentant des Producteurs de grains du Québec.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Salah Zoghلامي (directeur des affaires agronomiques, Producteurs de grains du Québec): Bonjour, monsieur le président, membres du Comité.

Je vous remercie de nous avoir invités à participer à cette étude.

L'efficacité de l'application et de la gestion des mesures d'encaissement des technologies, des biotechnologies et d'autres intrants agricoles stratégiques est cruciale pour le secteur des grains au Canada et au Québec.

Nos recommandations dans le cadre de cette consultation ciblent l'ARLA et l'ACIA.

De façon générale, ces agences gouvernementales doivent absolument tenir compte de la sécurité alimentaire ainsi que des effets économiques et opérationnels, notamment ceux sur les fermes, et ce, dans toutes leurs décisions réglementaires, sans compromettre la santé et la sécurité.

La santé et la sécurité demeurent primordiales, mais il faut trouver un équilibre entre l'évaluation des risques et l'évaluation de la capacité des fermes à demeurer concurrentielles et productives. La croissance de la production alimentaire en dépend.

Une réglementation équilibrée peut protéger la santé publique tout en favorisant la croissance économique, la compétitivité et l'accès rapide à l'innovation. Il s'agit de maintenir le niveau actuel de protection, mais en adoptant des approches qui permettent au secteur agricole de prospérer.

Plus concrètement, il est essentiel que l'ARLA s'appuie sur les processus d'évaluation ainsi que sur les meilleures pratiques réglementaires d'autres pays jugées fiables et fondées sur les risques afin d'éliminer les doublons et de maintenir la compétitivité du système agricole.

Les producteurs agricoles sont prêts à adopter des technologies modernes quant à la protection des cultures. L'accès rapide à des produits sûrs et efficaces est essentiel. Les retards en matière de réglementation et le manque de transparence nuisent à l'introduction de nouvelles technologies. En s'inspirant des pratiques d'autres pays, le Canada peut améliorer son efficacité réglementaire sans compromettre la sécurité.

Le Canada peut et doit devenir un leader mondial en matière d'innovation agricole. Pour cela, il faut envoyer des signaux clairs aux investisseurs. De plus, étant donné la taille modeste du marché canadien des pesticides, la performance réglementaire doit être exemplaire pour attirer les innovations.

En conséquence, il devient essentiel que l'ARLA atteigne tous ses objectifs sur le plan de la performance réglementaire.

Plutôt qu'une transformation majeure, nous préconisons de réorienter les ressources vers les activités de base pour garantir un accès rapide aux innovations.

Il faut accélérer le développement et l'adoption complète par l'ACIA du système d'échange de certificats phytosanitaires électroniques, soit ePhyto, pour l'importation et l'exportation de céréales avec les partenaires commerciaux internationaux.

La numérisation du commerce agricole mondial s'effectue rapidement. Le Canada doit adopter pleinement le système ePhyto pour rester compétitif. Cela réduira les coûts, améliorera la sécurité commerciale et facilitera les échanges. Bien que des progrès aient été réalisés avec le Mexique, le Canada reste en retard par rapport aux États-Unis et à l'Australie. Les États-Unis échangent déjà des ePhytos avec plus de 100 pays.

Plus largement, le secteur des grains doit compter sur une réduction de la paperasse et de la lourdeur administrative. Certains éléments d'action déterminés par le gouvernement sont positifs, mais la démarche d'ensemble demeure beaucoup trop passive. C'est le cas notamment pour ce qui est de l'engagement de considérer la sécurité alimentaire et les effets économiques dans les décisions de l'ARLA, comme promis dans le programme libéral du printemps 2025.

Le secteur soutient depuis longtemps l'amélioration du processus de réévaluation des pesticides de l'ARLA. L'Agence a indiqué que la charge de travail dépassait ses ressources. Une des principales contraintes est la répétition des évaluations de risques lorsque de nouvelles données apparaissent après la publication des décisions proposées.

Il est inquiétant de constater que, chaque année, le nombre de demandes d'homologation de nouveaux produits soumises à l'ARLA diminue — en fait, il a diminué de moitié depuis dix ans —, et que les délais d'approbation ont presque doublé. Cela désavantage considérablement l'agriculture canadienne et compromet sa compétitivité. Sachant qu'il faut en moyenne environ 12 ans pour qu'un nouveau produit phytosanitaire soit mis sur le marché, les producteurs agricoles peuvent entretemps subir des pertes dévastatrices causées par des ravageurs.

De plus, l'ARLA avait promis de consulter plus tôt et plus fréquemment les groupes agricoles.

• (1555)

Nous considérons que cela est essentiel pour éviter des changements majeurs après la publication des décisions.

[Traduction]

Le président: Je dois vous interrompre. Vous avez dépassé les cinq minutes.

Nous allons commencer par les conservateurs.

Monsieur Barlow, la parole est à vous pour six minutes.

John Barlow (Foothills, PCC): Merci, monsieur le président.

Encore une fois, merci à nos témoins de se joindre à nous.

Nous constatons clairement la frustration de certains témoins par rapport à leurs interactions avec ces organismes.

Madame Levasseur, ma première question s'adresse à vous. Si j'ai bien entendu, vous avez mentionné que vous êtes productrice de pommes. L'ARLA a récemment rendu une décision au sujet du dicamba et elle entraîne des répercussions semblables à ce que l'agriculture a vécu dans la foulée de la décision sur la lambda-cyhalothrine, il y a un an. Les producteurs de pommes avaient été particulièrement touchés. Tout porte à croire que l'histoire se répète, car l'ARLA a pris une décision sur un changement d'étiquette avant même que les données scientifiques soient complètes à propos du changement envisagé. Or, nous savons que l'ARLA a fait une erreur

en ce qui concerne la différence entre les aliments pour animaux et le système alimentaire.

Quelles ont été les répercussions de ce changement potentiel d'étiquette de la lambda-cyhalothrine et de l'interdiction d'utiliser ce produit sur votre entreprise de production de pommes? Vous pourriez peut-être nous parler des répercussions sur les membres de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Stéphanie Levasseur: En fait, je ne suis pas vraiment en mesure de parler des répercussions de ce produit en particulier. Par contre, je peux affirmer que l'histoire s'est répétée à maintes reprises au cours des cinq ou six dernières années. Je serais portée à croire que l'ARLA a essayé de rattraper le temps perdu parce qu'elle n'avait pas révisé ses évaluations de manière appropriée et en temps opportun. Elle semble accélérer la prise de décisions pour reprendre les choses en main, mais comme vous le dites, les évaluateurs ne tiennent pas toujours compte du fait qu'il n'existe aucune solution de rechange. L'ARLA en fait complètement abstraction. Ces évaluateurs veulent seulement déterminer les risques pour la santé et la nature, et ils ne montrent pas d'intérêt à tenir compte des répercussions de leurs décisions sur les producteurs.

John Barlow: Merci.

Mon temps de parole est limité, alors je vais passer à ma prochaine question. Encore une fois, ma question s'adresse à la Fédération canadienne de l'agriculture.

Dans son programme électoral, le premier ministre s'engageait à modifier le mandat de l'ACIA et de l'ARLA de manière à ce que ces entités tiennent compte de la sécurité alimentaire et des répercussions économiques dans leur processus décisionnel, ce qui est exactement ce à quoi vous faites allusion. Cependant, lorsque les représentants de l'ACIA et de l'ARLA sont venus témoigner ici, il y a quelques semaines, nous leur avons demandé s'ils avaient un échéancier pour donner suite à ce changement de mandat. Leur réponse était sans équivoque, à savoir que l'ACIA et l'ARLA n'ont aucune raison de changer leur façon de faire les choses.

En tant que représentante de l'un des plus grands groupes du secteur agricole de notre pays, que répondriez-vous à ces représentants de l'ACIA et de l'ARLA quand ils affirment qu'ils n'ont pas l'intention de donner suite à ces changements de mandat et à la promesse énoncée dans le programme libéral?

• (1600)

Stéphanie Levasseur: Honnêtement, c'est vraiment décourageant. Leur réponse reflète bien l'incohérence des mesures réglementaires du gouvernement qui nous cause des défis. Parfois, ces deux entités se contredisent et vous en avez là l'exemple parfait.

Si le nouveau mandat est bel et bien en vigueur, ces organismes devraient s'y conformer et collaborer avec nous pour réaliser ce que le premier ministre leur demande, sans mettre en péril la sécurité du public ni la sécurité de notre approvisionnement alimentaire. En tant qu'acteurs du secteur agricole, nous devons demeurer concurrentiels, mais nous avons besoin que l'ACIA et l'ARLA accélèrent leurs processus afin de renouveler notre boîte à outils.

John Barlow: J'ai une brève question — répondez simplement oui ou non, si cela vous convient.

L'ACIA a publié son rapport sur la réduction du fardeau administratif. La Fédération canadienne de l'agriculture a-t-elle été consultée officiellement dans le cadre de ce processus? Selon ce que nous avons entendu, les groupes du secteur agricole ont été avisés de ne pas participer. Savez-vous si vous aviez l'autorisation d'y participer ou s'il y a eu une consultation officielle, oui ou non?

Stéphanie Levasseur: Non. Nous n'avons pas été invités.

John Barlow: Merci.

J'aimerais maintenant adresser mes questions aux représentantes de l'Association nationale des engraisseurs de bovins.

Selon un certain nombre d'études menées par Agriculture et Agroalimentaire Canada et les suivis connexes effectués — je veux vérifier mes dates — en 2018, en 2019 et en 2020 pour évaluer les nouveaux barèmes des heures d'arrêt de repos des animaux lors de leur transport, il a maintenant été démontré que ces changements ne reposaient sur aucune justification scientifique.

Vous attendez-vous à ce que Transports Canada et l'ACIA annulent ces changements et permettent à vos membres de revenir à l'ancien système qui a si bien fonctionné pendant des décennies?

Madame Tranberg, ou madame Noble, pourriez-vous nous parler brièvement de l'incidence que les changements apportés aux directives sur le déchargement et le chargement du bétail ont eue sur l'industrie?

Janice Tranberg: Je vous remercie de cette question.

Le plus grand défi, ce sont les animaux qui boient. Lorsque vous faites monter du bétail dans un camion pour l'en faire ressortir à répétition, les animaux se mettent à boiter. Je pense que ces directives visaient à atténuer certaines préoccupations qui provenaient davantage du public pour ce qui est de s'assurer que ces animaux aient suffisamment de nourriture et d'eau. Lorsque ces organismes ont présenté les changements de directives, ils finançaient déjà leurs propres recherches afin de déterminer quelles seraient les répercussions des barèmes d'heures de repos. Nous leur avions demandé de maintenir le statu quo jusqu'à ce que les données scientifiques soient disponibles, mais, comme vous l'avez mentionné, ils ont décidé d'aller de l'avant avec tous ces changements.

Maintenant que la recherche a été terminée et rendue publique, les conclusions indiquent qu'il y a plus de dommages à faire embarquer et débarquer les bovins à répétition, mais nous n'avons vu aucune révision des directives. Parmi les complications... Par exemple, si vous conduisez un camion de l'Alberta à l'Ontario et que vous êtes frappé par une tempête de neige — nous venons d'en avoir en Alberta — et que quelque chose retarde le transport, tout à coup, vous devez trouver un endroit pour vous arrêter. Il faut faire débarquer le bétail selon le barème puis le faire embarquer de nouveau. Cela augmente les risques.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant aux libéraux. Madame Harrison, vous avez la parole pour six minutes.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins d'être ici.

Nous avons entendu les témoins dire plus d'une fois que les doublons dans le fardeau administratif causent la plus grande frustration. Quelles formalités administratives devraient être allégées pour apporter la plus grande amélioration dans votre secteur?

Janice Tranberg: Il y en a plusieurs, mais je vais simplement vous parler de l'exemple que j'ai soulevé précédemment au sujet des services frontaliers.

Lorsqu'un camion est inspecté, l'inspecteur y appose un sceau. Cela signifie littéralement qu'il scelle le camion. Les animaux passent par un couloir de contention. L'inspecteur doit attester qu'ils sont en bonne santé. Toutes les données doivent satisfaire aux exigences. Les bovins sont embarqués dans le camion et le camion est scellé. Si ce camion arrive des États-Unis, c'est un vétérinaire du département américain de l'Agriculture qui se charge de cette inspection. Quand ce camion arrive à la frontière avec le Canada, il doit être inspecté par un vétérinaire, alors le chauffeur du camion doit organiser son transport de manière à arriver à la frontière au bon moment, c'est-à-dire quand le vétérinaire s'y trouve. Je souligne que les chats, les chiens et les autres bêtes qui traversent la frontière doivent être vus par le vétérinaire. Pendant ce temps, les bovins restent dans le camion pour le nombre d'heures autorisé selon le barème, pendant la période où le camionneur est autorisé à prendre le volant. Ensuite, ils doivent se soumettre à une inspection vétérinaire. Quand le camion arrive à destination, le chauffeur doit débarquer les bovins dans les 48 heures. Ces bovins sont gardés dans un enclos distinct. Ils ne peuvent pas avoir de contact avec d'autres animaux. Un vétérinaire accrédité par l'ACIA doit venir inspecter tout le troupeau.

À mon avis, il s'agit d'un doublon dans le travail des vétérinaires de l'ACIA. Si nous n'avions pas cette inspection à la frontière, si nos agents de l'Agence des services frontaliers du Canada étaient formés pour passer en revue les documents pertinents et s'assurer que tout est réglementaire, je pense qu'il y aurait possibilité d'économiser beaucoup de temps, en plus d'améliorer le transport et le commerce.

• (1605)

Cathy Jo Noble: Je pense que c'est particulièrement important pour les engraisseurs de bovins, car les animaux que nous acheminons par transport sont vivants. Même si notre secteur appuie la diversification pour assurer notre autonomie par rapport aux États-Unis, nos animaux sont vivants et leur transport est complexe en raison du nombre élevé d'animaux acheminés de l'autre côté de la frontière. Il faut miser sur la relation entre le Canada et les États-Unis.

Emma Harrison: Merci.

Lorsque le camion arrive à la frontière et qu'aucun vétérinaire n'est disponible, y a-t-il une limite de temps? Que se passe-t-il? Combien de temps les camionneurs peuvent-ils attendre?

Janice Tranberg: À son arrivée au Canada, comme je l'ai dit, le camion est déchargé et les bovins doivent être placés dans un enclos adapté à leurs besoins. Le troupeau ne peut pas se mêler à d'autres animaux, et un vétérinaire doit les inspecter dans les 48 à 72 heures. Je pense que ce n'est pas une source de grande préoccupation parce que nous entretenons des relations avec nos vétérinaires dans chaque province. Le problème, c'est plutôt à la frontière. Quand le camion est scellé d'un côté de la frontière, il ne peut pas être ouvert avant d'être arrivé de l'autre côté de la frontière. Le sceau reste sur le camion. Pourquoi le troupeau doit-il être inspecté par un vétérinaire au poste frontalier?

Emma Harrison: Vous avez parlé brièvement de certaines innovations qui, selon vous, devraient être utilisées à grande échelle. Pourriez-vous nous en dire plus sur ces innovations?

Janice Tranberg: Il y a ce qu'on appelle l'identification à ultra-haute fréquence. Tous les animaux portent une étiquette à ultra-haute fréquence, ce qui permet de passer un lecteur sous forme de bâton et de lire l'étiquette de chaque bovin dans le camion. Cette technologie est utilisée aux États-Unis. Cette technologie a été mise à l'essai au Canada, mais elle n'est pas encore utilisée. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres technologies de l'avenir. Je le répète, cette technologie offrirait un moyen facile aux agents des services frontaliers de vérifier la correspondance entre les bovins dans un camion et tous les documents remis par le chauffeur.

Emma Harrison: J'ai une autre question à vous poser.

Au cours de l'été, nous avons parlé un peu des préoccupations occasionnées par les obstacles au commerce interprovincial. Aimeriez-vous avoir la possibilité de parler plus en détail de vos préoccupations liées à ces obstacles ainsi qu'à la réglementation provinciale ou fédérale?

Cathy Jo Noble: J'ai transmis à la plupart d'entre vous des observations par écrit. L'une de nos préoccupations touche les abattoirs provinciaux, car ils sont assujettis à différents niveaux de règles et de règlements. Nous sommes préoccupés parce que les ententes avec nos partenaires dans les autres pays indiquent que le produit qu'ils reçoivent est conforme à une norme fédérale. Nous devons veiller à ce que nos partenaires aient la certitude de recevoir un produit qui répond à une norme réglementée par le gouvernement fédéral pour accéder aux marchés mondiaux.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que nous pouvons importer de la viande, mais ce produit doit respecter la réglementation du gouvernement fédéral sur la façon dont la viande est transformée dans un autre pays. Si vous abaissez ce dénominateur commun à l'échelle mondiale, il serait difficile de refuser d'importer des produits du bœuf provenant d'un pays ou d'une usine ayant des normes inférieures à notre réglementation fédérale, et ce, parce que nous acceptons les échanges commerciaux entre les provinces où la réglementation est inférieure.

Nous avons l'impression que c'est précipité. Nous avons des préoccupations, et l'industrie en a aussi. Nous recommandons vraiment de maintenir le statu quo afin de faire preuve de la diligence raisonnable nécessaire pour éviter des conséquences indésirables sur notre accès aux marchés mondiaux et, parallèlement, nous assurer de protéger nos propres marchés à l'égard de ce qui entre au pays.

Emma Harrison: Merci.

Janice Tranberg: J'ajouterais rapidement que l'une des solutions pourrait être d'aider tout le monde à respecter notre réglementation fédérale. Toutefois, parce que certains abattoirs de proximité sont vraiment essentiels, ils ne devraient pas être obligés de s'y conformer.

• (1610)

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Perron. Vous avez la parole pour six minutes.

[Français]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Madame Levasseur, vous avez fait allusion aux fameux drones dont on a parlé dans des séances précédentes du Comité.

Tout le monde se demande comment on peut permettre qu'un produit soit épandu par avion, mais interdire qu'il soit épandu par drone. Nous sommes tous conscients du fait qu'il s'agit de plus petites doses, que l'altitude est moins élevée et qu'un drone a six hélices à la place de deux, mais c'est quand même curieux. Nous avons parlé de cela plusieurs fois et nous pourrions en parler encore longtemps.

Pourriez-vous nous présenter des propositions concrètes que nous pourrions soumettre à l'ACIA afin que l'Agence puisse modifier ses procédures?

Avez-vous des exemples de règles ou d'étapes dans les processus qu'il serait possible de retirer pour accélérer les choses?

La lourdeur constatée dans ce dossier est-elle liée à un manque de ressources, à de l'inefficacité ou à de la mauvaise volonté, selon vous?

Stéphanie Levasseur: Merci de la question, monsieur Perron.

Je n'irais pas jusqu'à dire que c'est une question de mauvaise volonté. C'est un peu la réaction que tout le monde a devant l'inconnu. C'est nouveau, et cela crée de l'incertitude.

Par contre, je peux vous dire que des essais et des projets pilotes se font partout dans le monde. On utilise les drones pour épandre des produits antiparasitaires ou de l'engrais, pour semer ou encore pour voir ce qui se passe dans les champs. Ces petites machines sont donc très utiles.

Cela dit, je pense que l'utilisation d'un drone comporte moins de risques que l'utilisation d'un avion. Si on peut faire de l'épandage par avion, on devrait pouvoir en faire par drone. Il faut dire qu'il y a de moins en moins de possibilités quant aux produits qui peuvent être épandus par avion. De plus, les drones permettent une précision beaucoup plus grande que les avions. Cela devrait donc être plus simple d'approuver des épandages par drone comparativement à l'épandage par avion.

Je n'ai pas de réponse exacte à votre question. Il faudrait peut-être communiquer avec les gens des secteurs de la production qui utilisent ou qui souhaitent utiliser ces engins. Nous pourrions vous transmettre des exemples plus précis après la réunion.

Yves Perron: Si vous avez des recommandations particulières ou des exemples concrets à donner au Comité, je vous serais reconnaissant de nous les faire parvenir par écrit.

D'ailleurs, il en va de même pour les autres témoins. Si vous voulez nous dire des choses que vous n'avez pas eu le temps de nous dire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par écrit.

Madame Levasseur, j'aimerais aborder la question des demandes d'homologation d'urgence. Des gens de l'Association des producteurs maraîchers du Québec, entre autres organismes, nous ont fait part d'un problème à cet égard. Ils ont expliqué avoir eu recours à ce processus lorsqu'il y avait eu des cas d'éclosion d'une maladie, ou encore de propagation d'insectes ravageurs ou de parasites qui nuisaient à des cultures. Or, l'approbation de produits faisant l'objet de leurs demandes ne leur était donnée que trop tard, soit une fois la crise terminée.

Comment pouvons-nous améliorer le processus d'homologation d'urgence?

Encore une fois, n'hésitez pas à nous transmettre des propositions concrètes par écrit après la réunion.

Stéphanie Levasseur: Nous pourrions bien sûr vous transmettre de l'information par écrit plus tard.

Nous ne faisons jamais de demandes au sujet de produits qui sont complètement inconnus. Ce sont des produits connus, et il s'agit de demandes qui se répètent d'une année à l'autre parce que l'homologation normale n'arrive jamais ou prend beaucoup de temps.

Les homologations d'urgence visent souvent des molécules pour lesquelles nous avons déjà fait des demandes. Il pourrait y avoir des listes de produits qui seraient admissibles à un processus accéléré. Ce pourrait être le cas d'un produit qui a déjà été évalué et soumis l'année précédente. Cela pourrait se faire de façon automatique ou plus rapidement.

Il y aurait moyen de gérer ces demandes, surtout lorsqu'elles sont faites de façon répétée parce que les producteurs attendent toujours les homologations normales.

Yves Perron: Merci beaucoup.

Une autre préoccupation a aussi été soulevée concernant les recommandations provenant de scientifiques du gouvernement du Québec au sujet de certains produits. Comme les tests n'avaient pas été faits au niveau fédéral, les producteurs s'étaient rabattus sur d'autres produits, qui n'étaient pas non plus adaptés. Il faudrait peut-être promouvoir la mise en commun des expertises.

J'aimerais avoir les commentaires de M. Zoghلامي sur la question des homologations d'urgence, particulièrement dans le secteur du grain.

Salah Zoghلامي: Merci de la question.

Pour ce qui est des homologations d'urgence, notre secteur est moins touché étant donné que nous n'avons pas le même cycle de production. Ce cycle n'est pas aussi court que celui du secteur maraîcher, par exemple. Nous n'avons donc pas autant de problèmes en ce qui concerne les divers insectes ravageurs.

Je vais revenir sur la question des drones, dont vous avez parlé tantôt. En effet, nous demandons depuis longtemps d'avoir accès à des drones.

Des essais ont été faits dans plusieurs pays du monde, et les résultats obtenus sont très précis.

Je vous donne un exemple. Parfois, des foyers de ravageurs ou de mauvaises herbes dans un champ ne sont pas accessibles par la machinerie. Il faut alors soit arroser tout le champ ou ne pas intervenir. Or, à l'aide d'un drone, on peut justement pulvériser la zone touchée, faire l'épandage d'un produit ou encore surveiller cette zone au moyen de coordonnées GPS très précises. Cela permet d'ajuster la dose, d'accroître l'efficacité des interventions et d'éliminer les risques.

Malheureusement, le processus d'homologation prend beaucoup de temps. Plusieurs producteurs qui utilisent des drones pour les semis, notamment, souhaitent aussi les utiliser pour l'épandage des pesticides.

• (1615)

Yves Perron: Merci, monsieur Zoghلامي.

Vous n'aurez pas le temps de me répondre. Toutefois, n'hésitez pas à nous faire une proposition précise par écrit sur le système ePhyto, auquel vous avez fait allusion. Cela nous intéresserait beaucoup.

Salah Zoghلامي: Je vais vous transmettre cette information.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous entamons maintenant la deuxième série de questions, en commençant par les conservateurs, pour cinq minutes.

Monsieur Gourde, allez-y.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse au représentant de l'organisme Producteurs de grains du Québec.

M. Zoghلامي, depuis la dernière année, les producteurs de grains sont touchés par une baisse assez importante des prix du marché. Les coûts des intrants augmentent aussi. Les marges de profit sont pratiquement nulles, ce qui est malheureux pour ces producteurs.

Les produits d'engrais azotés sont-ils encore visés par le droit de douane de 35 % aux importations? Cela s'ajoute aux autres coûts.

Salah Zoghلامي: Je dois vérifier cette information. Cela a été mis en place tout récemment, et il faut que je vérifie la mise à jour pour savoir où nous en sommes. Je peux vous envoyer cette information par écrit plus tard.

Jacques Gourde: Il y a eu une année où cela a été remboursé aux producteurs, mais seulement la première année.

Ces coûts supplémentaires restent-ils dans les coffres de l'État, ou sont-ils encore remboursés aux producteurs?

Salah Zoghلامي: La première année, nous avons reçu un remboursement au titre de programmes collectifs. Une partie de cette taxe a été injectée dans le Fonds d'action à la ferme pour le climat. Le programme Agrisolutions climat a bénéficié de ces fonds pour son fonctionnement.

Cela ne s'est pas fait sur une base individuelle, et le montant alloué ne reflète pas tout à fait ce qui a été dépensé en taxes ni les coûts pour les producteurs. Il y a donc moins de remboursements dans le cadre d'un programme collectif pour des actions bénéfiques sur la ferme.

Jacques Gourde: Pour ce qui est du coût à l'hectare pour une production comme le maïs, que peut représenter ce tarif à l'importation?

Salah Zoghلامي: Je n'ai pas le chiffre exact, mais c'est un pourcentage d'augmentation du coût de production. C'est une portion qui fait augmenter le coût de production.

Jacques Gourde: Les producteurs vont-ils avoir une marge de profit positive? Dans l'ensemble, cela sera-t-il négatif?

Salah Zoghلامي: Je dirais que, cette année, ce serait plutôt négatif.

Jacques Gourde: Je m'adresse maintenant aux représentantes de la Fédération canadienne de l'agriculture. Les droits de douane touchent les producteurs de grains de même que d'autres producteurs, dont les producteurs de lait et de bœuf. Ces derniers ont besoin de beaucoup de cultures de foin pour leurs animaux. Eux aussi utilisent des engrais azotés dans l'est du Canada. Ces engrais importés souffrent aussi des droits de douane. Le taux serait entre 30 et 35 %, mais nous verrons les détails plus tard.

Y a-t-il quelque chose à faire à ce sujet?

Stéphanie Levasseur: Les droits de douane sont des décisions politiques. Il est certain que ça touche tous les producteurs qui ont besoin d'utiliser ces produits. Malheureusement, il y a peu de solutions de rechange pour acheter ailleurs. Nous ne pouvons acheter que des produits soumis aux droits de douane. Nous ne pouvons pas véritablement utiliser autre chose. Nous sommes donc pris avec ce problème.

Effectivement, il y a des défis dans à peu près tous les secteurs de production qui font des cultures. Les effets des droits de douane se font ressentir dans tous les secteurs, mais c'est peut-être plus important dans le secteur des céréales et des grains que dans le secteur maraîcher. Cela dit, je ne connais pas les chiffres par cœur.

• (1620)

Jacques Gourde: Je m'inquiète beaucoup de la baisse du nombre d'agriculteurs au Canada. Les agriculteurs représentent près de 1 % de la population canadienne. Malheureusement, ce pourcentage est encore à la baisse.

Avons-nous atteint le seuil critique?

Les agriculteurs sont obligés d'engager beaucoup de travailleurs étrangers. Ils ont de la difficulté à trouver des gens. Ce faible pourcentage de gens nourrit l'ensemble des Canadiens.

D'ici 15 ans, ce pourcentage va-t-il encore diminuer de moitié?

Stéphanie Levasseur: J'espère que non, parce que nous serions vraiment dans une situation critique. La sécurité alimentaire du pays serait alors compromise. À mon avis, le jour où nous devrons nous fier aux étrangers pour importer notre nourriture, nous verrons les prix décupler, parce qu'il n'y aurait plus de concurrence sur le marché canadien.

La population agricole est certainement en déclin. Par contre, la production agricole ne décline pas à ce point. Les fermes se consolident et elles grossissent. Il y a bien sûr de moins en moins de relève dans les familles ou de relève facilement accessible. Les familles sont moins nombreuses qu'auparavant, et cela signifie que les parents ont moins d'enfants parmi lesquels choisir une relève. De plus, les enfants s'intéressent souvent à autre chose que l'agriculture.

La situation est inquiétante. Ce qui l'est encore davantage cette année, comme M. Zoghلامي l'a mentionné, c'est que le revenu net est à la baisse. Cela fait trois ou quatre ans que nous constatons des diminutions très inquiétantes quant au revenu.

Cette année, en particulier au Québec, c'est la première fois que nous observons un revenu négatif depuis que nous collectons des données.

[Traduction]

Le président: Je suis désolé. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à Mme Dandurand, du Parti libéral. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être là et de communiquer au Comité leurs connaissances et leur expérience du milieu. C'est très utile.

Je vais commencer par m'adresser au représentant de l'organisme Producteurs de grains du Québec.

Nous sommes en train de parler des droits de douane sur les intrants et du coût de production. J'ajoute que la saison a été difficile en raison des événements climatiques qui sont survenus au Québec.

Quelles sont les répercussions des événements climatiques extrêmes qui se succèdent les uns après les autres sur les productions, comparativement à celles des droits de douane sur les engrais azotés?

Qu'est-ce qui fait le plus mal aux producteurs présentement?

Salah Zoghلامي: Les deux situations font mal aux producteurs. L'évaluation de ce qui fait le plus mal dépend de l'état de la récolte ou de la manière dont la récolte a été touchée par les changements climatiques.

De toute façon, les conditions climatiques ont été très sévères. Cela a eu des effets néfastes sur de grandes cultures. Des gens ont perdu pratiquement des champs au complet et d'autres ont vu leur rendement diminuer pas mal. Les conséquences des conditions climatiques sur les cultures sont très négatives cette année. Malheureusement, ça se répète et ça devient cyclique.

Pour ce qui est des droits de douane sur les engrais, cela s'ajoute à tout le reste. C'est comme une contrainte avec laquelle le producteur doit vivre. Ça réduit son revenu net et ça augmente ses coûts de production, sans que ce soit nécessairement une perte draconienne, car c'est ponctuel.

D'un côté, l'imposition de droits de douane amène une baisse de revenu à long terme. De l'autre, les répercussions des conditions climatiques sur les cultures peuvent amener le producteur à tout perdre.

Laquelle des deux situations a le plus de conséquences? Cette année, ça va dépendre du nombre de champs et de régions touchés par les conditions climatiques périlleuses qui auront eu lieu.

Marianne Dandurand: Le marché a-t-il été en mesure de se réorienter vers des pays producteurs qui ne font pas l'objet de droits de douane?

Salah Zoghلامي: Il n'y a pas beaucoup de choix. Actuellement, peu de fournisseurs d'intrants livrent ici, au Canada. Autrefois, les engrais azotés provenaient principalement de la Russie, et la deuxième source était les États-Unis.

Étant donné les besoins actuels de ces pays, il y a une pénurie qui entraîne une augmentation des prix.

• (1625)

Marianne Dandurand: Cette situation accélère-t-elle l'adoption de pratiques de gestion des sols qui visent à réduire l'utilisation des engrais et qui sont, en même temps, bénéfiques pour le sol?

Y a-t-il des conséquences positives à cette situation malheureuse?

Salah Zoghلامي: Oui, il y a eu de nombreux changements. Les producteurs s'adaptent, et ils adoptent de bonnes pratiques agronomiques qui peuvent améliorer la qualité du sol. Le sol fait partie du capital de leur ferme, et ils déploient donc des efforts à cet égard.

Bien que de telles pratiques soient bonnes, leurs effets bénéfiques ne sont pas réalisés en une année ou deux. Ces pratiques doivent être appliquées sur plusieurs années. Par exemple, il faut jusqu'à quatre-vingt-dix ans pour accroître d'un pour cent la matière organique du sol. L'efficacité de ces pratiques nécessite de nombreuses années de travail.

Marianne Dandurand: Dans votre allocution d'ouverture, vous avez dit qu'il faudrait réorienter les ressources de l'ARLA vers ses activités de base.

Vers quelles activités ses ressources se sont-elles étendues au cours des dernières années?

Quelles sont les activités de base vers lesquelles il faudrait réorienter les ressources?

Salah Zoghliami: Je vais vous donner un exemple. Notre organisme s'est prononcé sur la surveillance des produits phytosanitaires après leur commercialisation, et des suivis doivent être faits à cet égard par les producteurs. Nous avons noté qu'il y avait des coûts supplémentaires associés à cette surveillance pour les producteurs.

Or, homologuer les produits phytosanitaires et évaluer les risques associés à leur homologation constitue la mission première de l'ARLA. Le fait d'ouvrir en parallèle un deuxième chantier mobilise des ressources et entraîne des coûts pour les détenteurs de produits homologués. Ainsi, les producteurs doivent payer davantage pour leurs produits phytosanitaires.

L'Agence devrait abandonner cette démarche et concentrer ses efforts sur l'homologation.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Perron, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Zoghliami, j'aimerais que vous complétiez votre réponse au sujet du dédoublement des processus à l'ARLA. Cette question m'intéresse beaucoup.

Salah Zoghliami: Il y a, en effet, un dédoublement, puisque, dans le cadre de son processus d'homologation, l'ARLA fait un travail qui a déjà été fait par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis, ou EPA. Puisque les systèmes canadien et américain sont relativement semblables, il conviendrait de ne pas recommencer le travail qui a déjà été accompli. Il vaudrait mieux utiliser directement les résultats de l'EPA pour accélérer le processus d'homologation au Canada.

Au cours de mon intervention précédente, j'allais ajouter qu'il faudrait donner la priorité aux besoins des producteurs en matière de produits phytosanitaires. Cela ne veut pas dire qu'il faut réduire les activités d'analyse ou de gestion des risques. Il faut distinguer ce qui est essentiel de ce qui est important.

Yves Perron: Merci beaucoup.

Madame Tranberg, j'aimerais aborder la question de la réglementation liée à l'abattage.

Vous avez parlé de la distinction à faire entre les abattoirs de proximité et les abattoirs fédéraux.

Tout en étant sensible aux champs de compétence en cause, y a-t-il moyen de revoir les normes afin que l'homologation se fasse de la même manière partout?

Je pense, entre autres choses, aux frais des inspections fédérales, qui sont extrêmement élevés.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral pourrait faire à ce sujet?

[Traduction]

Janice Tranberg: Alors, comme il a été mentionné, l'une des solutions possibles serait d'aider certains abattoirs provinciaux à se conformer aux normes de l'ACIA. Cependant, il faut comprendre que cela implique d'avoir accès à des vétérinaires. Premièrement, il y a déjà une pénurie de vétérinaires de l'ACIA. Il faudrait former un plus grand nombre de vétérinaires et il y a un coût à tout cela.

Je pense que c'est une solution envisageable, mais, je le répète, il ne faut pas oublier que, comme nous l'avons mentionné, certains de ces abattoirs de proximité sont très importants. Les gens les utilisent. Ces abattoirs ne sont pas nécessairement tenus de respecter les normes fédérales. Je pense que la difficulté réside dans la façon d'assurer la salubrité des aliments sans que cela n'ait d'incidence sur nos marchés d'exportation. Le défi est de permettre aux abattoirs provinciaux et fédéraux de coexister. Nous disons simplement qu'il faut tenir compte des particularités liées au commerce de la viande rouge entre les provinces. Il est important de réfléchir à ces aspects et à la façon de préserver les échanges commerciaux.

L'autre option, ce sont les ententes entre les provinces.

• (1630)

Le président: Merci.

Merci à tous nos témoins de leur présence aujourd'hui. Nous vous remercions de votre temps.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes. Merci.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Voici quelques consignes avant de commencer. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion avec téléconférence peuvent cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer.

Je vous rappelle que nous sommes ici conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025.

Nous accueillons trois témoins aujourd'hui: Greg Northey, de Pulse Canada, Brent Collins, de Semences Canada, et Brian Innes, de Soy Canada.

Merci de vous joindre à nous. Nous sommes prêts à entendre vos observations.

Nous allons commencer par Pulse Canada, pour cinq minutes.

• (1640)

Greg Northey (vice-président, Affaires générales, Pulse Canada): Merci, monsieur le président et membres du Comité, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Greg Northey et je suis ici au nom de Pulse Canada, qui représente plus de 26 000 producteurs et plus de 100 transformateurs et exportateurs de pois, de lentilles, de haricots et de pois chiches.

Le Canada représente près du tiers du commerce mondial des légumineuses, et plus de 85 % de ce que nous produisons est exporté. Le secteur des légumineuses est résilient, et nous sommes déterminés à remplir notre rôle de fournisseur digne de confiance d'aliments de haute qualité pour le monde entier. Cependant, si nous voulons maintenir notre capacité de concurrence sur la scène internationale et faire en sorte que le Canada demeure le fournisseur privilégié des principaux marchés du monde, il est essentiel que le gouvernement milite en faveur d'une politique réglementaire nationale qui élimine les obstacles inutiles à notre compétitivité.

Depuis de nombreuses années, Pulse Canada participe activement aux efforts de réforme réglementaire du Canada en prenant part aux consultations, en répondant aux propositions publiées dans la *Gazette du Canada* et en soumettant des recommandations détaillées. Pour toutes ces démarches, notre objectif est resté le même : créer un environnement réglementaire qui continue de protéger la santé et la sécurité tout en favorisant l'innovation, l'investissement et le commerce.

Les gouvernements qui se sont succédé ont reconnu la nécessité d'une réforme. Différentes initiatives, comme le programme de réglementation intelligente du début des années 2000, le Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif de 2012, la Loi sur la réduction de la paperasse de 2015 et l'examen du fardeau administratif entrepris en 2025, reconnaissent que les règles désuètes créent des coûts inutiles, freinent l'innovation et nuisent à notre capacité concurrentielle. Pourtant, malgré des dizaines d'années d'examen et de promesses, bon nombre des obstacles que nous avons relevés il y a 10 ou 20 ans existent encore aujourd'hui.

Cette réalité est importante, car notre avenir en tant que chef de file mondial du secteur agroalimentaire dépend non seulement de ce que nous cultivons, mais aussi de notre capacité de mettre rapidement et efficacement de nouveaux produits sur le marché, de nous adapter aux besoins changeants des consommateurs et de tirer parti des nouvelles technologies et des débouchés commerciaux. Pour y arriver, nous devons pouvoir compter sur un système réglementaire souple, aligné sur les systèmes de nos partenaires commerciaux et axé sur la croissance, plutôt que limité par une aversion excessive au risque et par l'inertie institutionnelle.

Trois exemples illustrent bien pourquoi ce changement s'impose de toute urgence.

Premièrement, en ce qui concerne les allégations relatives à la teneur en protéines, nous demandons depuis de nombreuses années une réforme du cadre d'étiquetage désuet du Canada pour les protéines. Le Canada et les États-Unis sont les seuls pays qui exigent toujours un test de qualité des protéines pour pouvoir associer une allégation de teneur en protéines à un aliment. Par conséquent, on ne peut pas indiquer sur les étiquettes des produits de légumineuses de base comme les haricots, les lentilles et les pois que les produits sont riches en protéines, même si le Guide alimentaire canadien les qualifie de riches en protéines.

Nous avons recommandé d'adopter des approches acceptées à l'échelle internationale pour nous orienter vers les approches plus simples et fondées sur la quantité qui sont utilisées dans l'Union européenne et en Australie. Pourtant, malgré des observations répé-

tées et des années de discussions, il n'est pas question des allégations relatives aux protéines dans la mise à jour de septembre 2025 de Santé Canada sur la réduction du fardeau administratif. De façon générale, les termes utilisés sont positifs, comme « harmonisation » et « flexibilité », mais aucune mesure, aucun échéancier, aucun résultat mesurable n'est mentionné. Cet exemple illustre bien une tendance générale : l'ambition sans reddition de comptes et la prudence réglementaire qui continuent de freiner l'innovation.

Deuxièmement, en ce qui concerne les certificats phytosanitaires électroniques, il y a plus de 10 ans que les exportateurs, y compris Pulse Canada, exhortent l'ACIA à adopter la certification phytosanitaire électronique complète, ou ePhyto, afin de simplifier la documentation commerciale. L'Agence a commencé à explorer cette option en 2018 ou même avant. Au cours des derniers mois, un projet ePhyto a été élaboré pour le Mexique et pourrait être réalisé cet automne, mais après plus de 10 ans, il ne s'agit toujours que d'une étape partielle.

Troisièmement, en ce qui concerne l'ARLA, le récent examen du fardeau administratif de l'Agence souligne la même tendance que nous voyons ailleurs. Bien que les problèmes de longue date aient été relevés, les progrès notables demeurent un objectif lointain. Les examens réalisés en partenariat avec des partenaires internationaux, par exemple, sont un outil important, sauf que l'ARLA parle d'élargir les processus d'examen conjoint depuis au moins 2008. Il est vrai que les plans visant à étendre ces examens à un plus grand nombre de partenaires dans les domaines à risque ont été inclus dans la dernière mise à jour. Toutefois, le calendrier d'exécution s'étend maintenant jusqu'en 2027 au plus tôt, ce qui est beaucoup trop loin lorsqu'on considère que les agriculteurs canadiens sont aujourd'hui en concurrence avec des producteurs qui ont déjà accès à ces outils.

Ces exemples témoignent d'un système qui demeure réactif plutôt que proactif, un système qui corrige le tir seulement lorsqu'il subit des pressions au lieu d'anticiper les besoins de l'industrie, de manière à stimuler l'innovation avant que les problèmes surviennent. Ils reflètent également un enjeu plus vaste au sein du paysage réglementaire canadien en général : l'aversion excessive au risque qui nous amène trop souvent à éviter les erreurs en priorité plutôt qu'à saisir les occasions de réaliser des gains économiques et concurrentiels appréciables.

Le secteur agricole et agroalimentaire du Canada est prêt à tracer la voie vers un avenir d'innovation et de viabilité et à fournir au monde des aliments d'origine végétale de haute qualité. Cependant, cette vision ne se concrétisera que si le gouvernement change sa façon de voir les choses, en faisant de la capacité de concurrence et d'innovation des résultats fondamentaux de la réglementation et en s'appuyant sur les résultats, et non les rapports, pour mesurer le succès.

Pulse Canada et ses membres sont prêts à travailler avec le gouvernement pour amener ce changement, mais le temps est venu de nous donner les moyens de nos ambitions et de mettre enfin sur pied le système de réglementation de demain.

● (1645)

Merci. J'attends vos questions avec intérêt.

Le président : Merci beaucoup. Vous avez terminé juste à temps.

Je cède maintenant la parole à M. Brent Collins, de Semences Canada.

Brent Collins (président, Semences Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Mon nom est Brent Collins et je suis le président de Semences Canada, une association nationale qui représente les concepteurs, les producteurs, les analystes, les détaillants et les fournisseurs de services de toute l'industrie canadienne des semences. Je suis également responsable des semences et des traits pour BASF Canada Solutions agricoles, un membre de Semences Canada.

Je suis ici aujourd'hui pour exprimer mon appui à votre étude sur la réforme de la réglementation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et pour vous présenter des observations impartiales basées sur les faits. Si vous avez des questions qui ne relèvent pas de mon expertise, je pourrai certainement vous revenir avec les renseignements demandés.

Les semences sont la pierre angulaire de l'industrie agroalimentaire canadienne, dont la valeur s'élève à 112 milliards de dollars. Notre secteur représente 63 000 emplois, et il génère chaque année des retombées économiques de 6 milliards de dollars, de même que 700 millions de dollars en importations et en exportations.

Pour libérer le plein potentiel agricole du Canada, nous devons moderniser la réglementation et les institutions qui régissent le développement et la commercialisation des semences. Le cadre actuel est désuet, trop complexe et accablé par les lourdeurs administratives. Il n'est pas adapté aux réalités de l'innovation rapide, des changements climatiques et de la concurrence mondiale.

Il est impératif de mettre en place une réglementation moderne et efficace pour que les agriculteurs canadiens aient accès en temps utile à des semences de haute qualité et aux dernières découvertes génétiques, idéalement avant leurs concurrents étrangers. Il faut alléger le fardeau réglementaire, et établir un équilibre entre la gestion des risques et le coût et la rapidité de la mise en marché. C'est d'autant plus important dans le contexte actuel, compte tenu des guerres commerciales qui mettent les marchés agricoles à rude épreuve, et des baisses de prix des produits de base.

Le secteur des semences est principalement régi par la Loi sur les semences et ses règlements, administrés par l'ACIA. Ce cadre a été élaboré dans les années 1900, et il n'a pas vraiment changé depuis. Or, le paysage agricole d'aujourd'hui n'a pas grand-chose en commun avec celui des années 1900, lorsque le blé était roi, que le canola n'existait pas et que les fermes dépendaient du travail manuel ou animal.

La réglementation a fait l'objet d'un examen dans le cadre du projet de modernisation de la réglementation sur les semences de l'ACIA. Ce processus quinquennal prévoyait de vastes consultations auprès d'intervenants. Semences Canada a participé activement aux activités tout au long du processus, y compris à la plus récente consultation, qui a pris fin le 3 octobre.

Nous accueillons favorablement certaines des propositions contenues dans le document d'orientation de l'ACIA, comme l'incorporation par renvoi dans la réglementation et le recours à un comité consultatif externe. Dans l'ensemble, les changements ne sont pas à la hauteur de la modernisation transformatrice qu'on nous avait promise. Compte tenu du temps et des ressources consacrés à ce processus, les propositions ne répondent pas aux attentes quant aux changements substantiels demandés et, dans certains cas, elles aug-

menteront le coût des semences et décourageront les agriculteurs d'innover.

Le comité consultatif, un concept initialement proposé par Semences Canada en 2022 et inclus dans le document d'orientation, ne doit pas être que symbolique. Il doit être une entité solide et inclusive, et il doit avoir le pouvoir d'orienter les modifications réglementaires, l'établissement de normes et l'élaboration de politiques.

Le fait que de nombreuses propositions soient présentées comme des projets d'exploration plutôt que des réformes concrètes est également préoccupant. Après cinq ans de consultation, d'autres reports risquent d'embourber le processus. Par exemple, en repoussant l'élargissement du programme d'auto-inspection des cultures de semences, on manque une occasion d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts.

La transition proposée vers d'autres modèles de prestation de services avec un fournisseur unique doit être examinée de près. Le fait que l'ACIA ait retiré sa politique sur la diversification des modes de prestation des services de son site Web au moment où la prestation des services essentiels par des tiers est proposée soulève des préoccupations quant à la transparence et aux répercussions potentielles sur les coûts pour les agriculteurs et les entreprises de semences.

Dans le même ordre d'idées, nous avons trouvé décevant le rapport d'étape de l'ACIA sur la réduction du fardeau administratif. Il est peu probable que les mesures proposées améliorent sensiblement la capacité des agriculteurs en matière d'innovation. Tout processus de modernisation utile doit être guidé par trois principes: la transparence, l'efficacité et la collaboration.

● (1650)

Nous exhortons le gouvernement à prendre trois mesures: premièrement, établir un rôle officiel pour le comité consultatif; deuxièmement, fixer des échéances claires pour la mise en œuvre de réformes supplémentaires; troisièmement, procéder à des changements réglementaires, améliorer l'accès aux semences et réduire les coûts pour les agriculteurs.

En conclusion...

Le président: Je suis désolé, mais je vais devoir vous arrêter ici. Je vous ai donné 15 secondes de plus pour terminer les trois points.

Nous passons maintenant à M. Innes, qui dispose de cinq minutes.

[Français]

Yves Perron: Monsieur le président, je suis désolé de vous interrompre. Je dois quand même faire un rappel au Règlement.

Au début du témoignage de M. Collins, les interprètes ont mentionné que les tests de son n'avaient pas été validés pour l'interprétation.

Si j'ai bien compris, nous ne pourrions malheureusement pas obtenir les réponses de M. Collins en direct. Il faudrait qu'il nous fournisse ses réponses par écrit.

Je pense que j'ai bien compris le message des interprètes. Ils me font signe que c'est le cas.

Les interprètes ont lu la déclaration liminaire que M. Collins leur a fournie, mais le son n'est pas convenable eu égard à la santé auditive de nos interprètes.

Merci.

[Traduction]

Le président: Monsieur Collins, il semble que votre son ne satisfait pas aux normes de la Chambre des communes. Voici ce que nous allons faire. Vous pouvez soumettre votre exposé. Nous ne pourrions pas vous poser de questions à cause de la qualité du son, mais nous ferons un suivi avec vous. Cela dit, vous pouvez rester et écouter.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

[Français]

Yves Perron: En fait, monsieur le président, le témoin a quand même réservé son temps pour notre comité. Je suggérerais, bien humblement, que les membres du Comité puissent soumettre leurs questions par écrit au témoin. Je pense que nous pouvons le faire. Puisque le témoin ne peut pas répondre aux questions à cause de la qualité du son, il pourrait, dans ce cas, nous faire parvenir ses réponses par écrit.

Je pense que ce serait une façon de respecter le témoin et de respecter nos langues officielles.

[Traduction]

Le président: D'accord, ça me semble une bonne idée.

Monsieur Collins, vous pouvez rester. Si des questions vous sont adressées, n'y répondez pas. Vous pouvez soumettre les réponses officiellement au Comité. Prenez-les en note, et nous pourrions les ajouter à notre rapport.

Madame Chatel, vous avez la parole.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Monsieur le président, je voulais soulever le même point que mon collègue vient juste de soulever.

[Traduction]

Le président: Parfait. Alors, c'est réglé.

Je vous remercie de votre compréhension, monsieur Collins. Je vous invite à rester.

Brent Collins: Merci.

Le président: Monsieur Innes, vous avez cinq minutes pour présenter votre exposé.

[Français]

Brian Innes (directeur général, Soy Canada): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Un système réglementaire qui n'impose pas de fardeau inutile est important pour notre compétitivité internationale. Votre étude arrive à point nommé, car notre industrie est confrontée à de nombreux problèmes nous arrivant d'autres pays. Toutefois, ce que nous faisons ici au Canada pour renforcer notre concurrence est entièrement sous notre contrôle.

Je suis ici pour représenter la chaîne de valeur du soja. Soy Canada comprend des membres de tous les segments de la chaîne de valeur, des fournisseurs de semences, aux producteurs et aux transformateurs en passant par les exportateurs — du Canada atlantique aux Rocheuses. Le soja est la troisième culture prédominante au Canada. Nous produisons l'un des meilleurs soya destinés à la consommation humaine au monde utilisé pour produire du lait de

soya, du tofu et du miso, ainsi que du soja de base destiné à la production du tourteau de soja pour le bétail, de l'huile de soja pour la consommation humaine et du biocarburant.

● (1655)

[Français]

Plus de 70 % de notre production est orientée vers l'exportation. Nous concentrons donc nos efforts sur les marchés mondiaux et sur ce qui rendra notre secteur plus compétitif.

J'aimerais souligner trois domaines où des mesures et des orientations pourraient apporter une contribution réelle à notre secteur.

Premièrement, nous proposons que le Comité recommande à l'ARLA de tenir compte de la sécurité alimentaire et des répercussions économiques quand elle prend des décisions réglementaires, sans compromettre la santé et la sécurité.

C'est un aspect important, car cela mènerait à des processus et à des décisions qui déboucheraient sur de meilleurs résultats pour les agriculteurs tout en préservant la santé et la sécurité.

De nombreuses voix s'élèvent dans le cadre de ce débat sur la réglementation des produits phytosanitaires, mais nous devons réfléchir aux deux raisons principales pour lesquelles nous avons besoin de ces produits, c'est-à-dire la sécurité alimentaire et la compétitivité.

[Traduction]

Dans le secteur du soja, nous vivons en ce moment même un exemple concret de la façon dont ce regain d'intérêt créerait de réels avantages. La récente décision proposée, visant à supprimer toutes les utilisations en post-levée de l'herbicide dicamba sur le soja, priverait les agriculteurs d'un outil précieux. Si la sécurité alimentaire et l'impact économique étaient prioritaires, l'ARLA pourrait considérer que ce produit phytosanitaire présente un réel intérêt pour les agriculteurs dans la lutte contre les mauvaises herbes résistantes. Elle pourrait également considérer que le moment le plus opportun et le plus pratique pour utiliser cet outil est après la levée des cultures de soja. C'est précisément cet usage que la décision proposée vise à supprimer. Comment l'ARLA a-t-elle envisagé de supprimer le mode d'utilisation le plus avantageux?

Deuxièmement, le comité recommande que les efforts continus de la modernisation de la réglementation des semences de l'ACIA ne rendent pas ce processus plus lent ni plus coûteux.

[Français]

Nous constatons qu'il y a un risque réel de rendre le processus d'inscription des variétés de soja plus lent et plus coûteux.

Pour le soja de qualité alimentaire, l'Association canadienne des producteurs de semences offre actuellement un service d'inscription des variétés qui traite les demandes en quelques jours. L'ACIA propose de prendre en charge ce processus.

[Traduction]

Nous craignons que cela ne ralentisse le processus et n'en augmente le coût.

Enfin, le comité recommande à l'ACIA d'accélérer le déploiement des certificats phytosanitaires électroniques. Le Canada est retardataire en matière de certification électronique à l'échelle mondiale, très loin derrière ses concurrents américains, qui l'ont déjà mise en œuvre avec plus de 100 pays. Cette situation frustre nos clients et nous impose des coûts que nos compétiteurs n'ont pas.

Prenons l'exemple de nos exportations de soya vers le Japon, où près de 3 000 certificats phytosanitaires sur papier sont requis. Cela représente un fardeau supplémentaire en termes de temps et de frais de messagerie. Nous estimons ces coûts à environ 1 million de dollars par année, rien que pour le soya que nous envoyons au Japon. À cela s'ajoutent des risques et des coûts de financement.

Il s'agit d'un coût que nous nous imposons nous-mêmes, qui nuit à notre compétitivité et qui frustre nos clients. C'est embarrassant d'entendre nos clients nous demander sans cesse pourquoi nous ne pouvons pas le faire. Il y a 30 ans, nous pouvions envoyer des courriels, mais aujourd'hui, nous envoyons 3 000 copies papier de certificats phytosanitaires au Japon.

[Français]

Nous devons faire mieux, et le Comité a un rôle essentiel à jouer pour encourager le changement.

[Traduction]

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la manière dont votre leadership politique peut avoir un impact réel sur l'amélioration du cadre réglementaire et de notre compétitivité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Innes. Nous vous sommes reconnaissants de votre témoignage.

Nous allons maintenant entendre les conservateurs pour six minutes.

Monsieur Epp, la parole est à vous.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. Je demanderais à chacun des témoins — monsieur Collins, je vous invite à répondre par écrit — de répondre à la question suivante dans l'ordre des témoignages, donc Pulse Canada, puis Soy Canada.

Robert Arnason a indiqué ce qui suit dans un article de nouvelles sur la gestion des cultures: « Il faut entre deux et quatre ans pour examiner l'innocuité d'un pesticide [...]. En 2018, [l'ARLA] a commencé à se pencher sur la santé et la sécurité environnementale du glufosinate-ammonium [l'ingrédient actif dans Liberty]. Ce travail devrait prendre fin en 2027. » Oui, dans neuf ans, en 2027. L'ARLA autorise tout usage en cours jusqu'à la fin du processus de réévaluation, mais les nouveaux usages ne seront pas permis. Les hybrides de canola InVigor de BASF ont une tolérance à Liberty, sauf qu'ils ne peuvent pas être homologués pour leur utilisation, car ils sont considérés comme de nouveaux produits. « Le glufosinate-ammonium est utilisé [au Canada] depuis 30 ans [...] et [...] aucun effet nocif pour les humains n'a été signalé dans des cas où le produit a été appliqué conformément aux instructions inscrites sur l'étiquette. »

Soit dit en passant, le système LibertyLink pour le canola de BASF a été lancé en Australie en 2021. En ce qui concerne le canola, nous sommes en concurrence avec ce pays dans la région indopacifique, qui est au cœur des tentatives du gouvernement d'ac-

croître nos exportations agroalimentaires en passant par notre nouveau bureau à Manille. J'étais justement dans cette région il y a trois semaines pour promouvoir ces exportations.

Voici donc la question que je vous pose à tous. Dans vos secteurs respectifs, y a-t-il des produits auxquels nous n'avons pas accès au Canada à cause des processus extrêmement lents de l'ARLA?

Monsieur Northey, allez-y.

• (1700)

Greg Northey: Je ne pense à aucun produit en particulier. Cela dit, pour un producteur de légumineuses ou un producteur de toute autre culture, ce genre de lenteur est évidemment un problème, et c'est clairement inacceptable. Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration préliminaire, chaque fois que nous voyons des rapports d'organismes de réglementation comme celui de septembre, dans lesquels on présente des visions et on utilise les bons mots, mais qui ne contiennent aucune mesure, il y a un problème.

Je pense que la question des drones est une excellente question. Pendant que les agriculteurs aux États-Unis ont accès à des drones, l'ARLA est occupée à mener ses examens. Nous n'arrivons pas à franchir ce jalon. Au bout du compte, nous continuons à buter contre des problèmes de réglementation. Nous sommes confrontés à ces problèmes depuis de nombreuses années.

Dave Epp: Avant d'entendre M. Innes, du point de vue de votre organisme, quelle serait la solution pour passer à l'action, plutôt que de s'arrêter aux annonces?

Greg Northey: Je crois que vous trouverez des réponses dans les témoignages que vous avez entendus ces derniers jours, et Mme Levasseur a également abordé cette question, celle de savoir quel type de changement il faudrait apporter aux mandats des organismes. De toute évidence, il faut protéger la santé et la sécurité des Canadiens, mais que pourrait-on réussir à accomplir si on incluait dans les mandats divers aspects concernant le genre de choses dont nous discutons, et je parle de la compétitivité ou des choses dont ont besoin les agriculteurs et notre industrie? Nous en parlons depuis de nombreuses années. En fin de compte, c'est ce qui favoriserait le changement.

Dave Epp: Vous avez parlé du changement dans les mandats. Il en était question dans la plateforme électorale libérale, et pourtant, nous avons entendu des témoignages devant le Comité de la part des deux organismes, qui ne croient pas qu'il y ait lieu de modifier leur mandat. Êtes-vous d'accord?

Greg Northey: Non. Les mandats doivent être modifiés.

Dave Epp: Merci.

Je m'adresse maintenant à vous, monsieur Innes.

Y a-t-il d'autres produits qui ne sont pas accessibles par l'industrie du soya canadienne, mais auxquels vos concurrents ont accès?

Brian Innes: La situation que je vous ai décrite dans ma déclaration préliminaire est un exemple concret de ce dont vous parlez: le fait que les agriculteurs américains auraient accès au dicamba comme herbicide. Si la décision proposée par l'ARLA devient définitive, les agriculteurs canadiens n'auront pas accès à cet herbicide.

Les répercussions seraient très importantes, lorsqu'on pense à la façon dont les agriculteurs doivent gérer les mauvaises herbes résistantes. La kochia dans l'Ouest canadien, l'amarante tuberculée, la vergerette et l'herbe à poux sont toutes résistantes aux herbicides. Les agriculteurs cherchent des moyens de gérer leurs cultures et d'obtenir les meilleurs rendements possibles, mais si on leur interdit des outils — qui plus est, des outils auxquels les agriculteurs à quelques kilomètres de distance ont accès — les effets néfastes sur notre secteur seront considérables. Notre capacité de concurrence sera atteinte.

Dave Epp: Avez-vous quelque chose à dire sur la nécessité de modifier le mandat des deux organismes que nous étudions?

Brian Innes: Le plus important serait de veiller à ce que les organismes tiennent compte de la compétitivité économique, ainsi que des répercussions économiques. Que ce soit fait dans le cadre d'un changement aux mandats ou d'une orientation qui sera incluse dans les politiques — il y a de nombreuses options et manières de procéder —, il faut que les organismes changent la façon dont ils mènent leurs activités.

Dave Epp: Merci.

Monsieur Collins, vos commentaires écrits sur ces deux questions seront les bienvenus.

En août 2025, dans son témoignage devant le Comité des finances, Aliments et boissons Canada a indiqué que le gouvernement fédéral devrait renverser le fardeau de la preuve en ce qui concerne les règlements et leur élimination. Qu'en pensez-vous?

Nous avons également entendu dans certains témoignages que nous devrions procéder à une harmonisation lorsque deux partenaires de confiance ont mené le processus d'examen pour la réévaluation ou la certification de nouveaux ingrédients actifs.

Monsieur Northey, qu'en pensez-vous?

• (1705)

Greg Northey: Je trouve cette idée intéressante. Nous avons la règle du un-pour-un au Canada. Au bout du compte, on examine le fardeau administratif, sauf qu'en réalité, le fardeau administratif n'est qu'un élément. C'est le fardeau cumulatif de tous les règlements qui a une incidence sur le secteur. Si un nouveau règlement est adopté, même un règlement modernisé, la capacité de la partie réglementée de comprendre le règlement, soit la façon dont il est appliqué et son interprétation, constitue le fardeau complet. Qu'on renverse le fardeau de la preuve, comme on le suggère, ou qu'on donne simplement une place plus importante à l'examen des répercussions économiques du fardeau cumulatif de la réglementation, toutes les idées devraient être considérées.

Le président: Merci beaucoup.

Nous entendrons maintenant les libéraux pendant six minutes.

Madame Chatel, vous avez la parole.

[Français]

Sophie Chatel: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici avec nous.

Monsieur Innes, je vous remercie de souligner l'importance de notre étude.

Effectivement, nous avons le souci, au sein de ce nouveau gouvernement libéral, de réduire la paperasserie et de nous assurer

d'avoir un système de règlements moderne. Nous faisons donc une réforme. Comme M. Northey le disait, il y a une accumulation de règlements et, bien que chacun d'entre eux ait une raison d'être, cette accumulation pose un problème.

Nos agences ont franchi une première étape, et l'ambition de ce comité est de les inviter à aller encore plus loin, notamment en écoutant ce que des experts comme vous ont à dire.

Concernant l'idée de tout simplement changer le mandat des agences, je crains que cela ne soit pas suffisant. En effet, comme les fonctionnaires nous l'ont dit il y a quelques semaines, la sécurité alimentaire et la question économique font déjà partie de leur mandat, que ce soit de façon implicite ou explicite.

Selon moi, il faut aller plus loin qu'une définition de mandat. Il faut vraiment institutionnaliser la collaboration et les bonnes pratiques. Nous avons entendu d'excellentes recommandations à cet égard, notamment de la part des représentantes de l'Association nationale des engraisseurs de bovins. M. Epp l'a aussi mentionné.

[Traduction]

On dit que si deux pays de confiance ou plus reconnaissent un produit, il faudrait pouvoir accorder une sorte d'inscription provisoire.

[Français]

Ainsi, un tel produit serait accessible immédiatement, jusqu'à ce que l'on complète les analyses.

Mon collègue M. Epp a aussi parlé de la proposition touchant le renversement du fardeau de la preuve. Il s'agirait, par exemple, de créer un comité consultatif externe qui représenterait le secteur. Ce comité serait chargé de se pencher sur la réglementation des semences, et il pourrait recommander des solutions aux problèmes signalés. On aurait l'obligation de suivre ses recommandations, à moins que l'agence démontre qu'une solution ne peut être adoptée en raison d'un risque pour la santé.

Par ailleurs, nos propres fonctionnaires ont aussi proposé de traiter les produits à haut risque et ceux comportant un faible risque de façon séparée. L'objectif serait d'accélérer l'homologation des produits à faible risque et de prendre le temps qu'il faut lorsqu'il s'agit de produits à haut risque.

J'aimerais d'abord avoir vos observations, monsieur Innes, sur ces recommandations.

J'inviterais M. Collins à nous envoyer une réponse par écrit plus tard.

Brian Innes: Merci beaucoup.

Je vais commencer par l'idée de regarder ce qui se fait dans d'autres pays et de s'en inspirer pour accélérer la prise de décisions au Canada.

• (1710)

[Traduction]

Dans notre secteur, le soya, ça ne serait pas très utile pour les semences, par exemple, parce que dans bien des cas, nos variétés de semences sont très axées sur les conditions locales, alors que les variétés produites dans d'autres régions, même au Michigan ou au Dakota du Nord, n'ont pas un bon rendement naturel au Canada.

Le plus important serait de réfléchir aux systèmes de valeurs des organismes de réglementation. On devrait les encourager, comme vous l'avez souligné à juste titre, à discuter avec l'industrie de ce qui est important pour la sécurité alimentaire et la compétitivité économique, et il faudrait en tenir compte dans les décisions.

Pour ce qui est de la dicamba, par exemple, que j'ai mentionnée plus tôt, il ne s'agit pas de suivre les décisions. Nous devons tenir compte des besoins des agriculteurs canadiens pour arriver à un résultat en matière de réglementation qui protège à la fois la santé et la sécurité, d'une part, et la sécurité alimentaire et la capacité concurrentielle, d'autre part. On obtiendrait de meilleurs résultats si on réfléchissait à la façon dont nous utilisons les produits au Canada, aux températures auxquelles nous les utilisons et aux mauvaises herbes que nous devons gérer, en tenant compte de la période de croissance du soya, mais en fait, on en arrache parce qu'on a un système de valeurs qui est déficient.

[Français]

Sophie Chatel: Je n'ai plus beaucoup de temps de parole, et je voudrais aussi avoir les commentaires de M. Northey.

Monsieur Innes, j'aimerais que vous nous fassiez part de précisions supplémentaires par écrit concernant notre volonté d'institutionnaliser la collaboration et d'avoir des solutions concrètes. Cela nous aiderait à progresser pour ce qui est de définir ce mandat économique sur la sécurité alimentaire, sans toutefois compromettre la santé et la sécurité des Canadiens.

Monsieur Northey, je vous cède la parole.

[Traduction]

Greg Northey: Toutes ces idées sont excellentes. Je pense que la clé est de se rendre compte qu'il n'y aura pas de solution universelle, parce que l'éventail de règlements qui ont une incidence sur notre secteur est très large. Le projet de loi C-5, l'ARLA et AAC ont tous des règlements qui nous touchent, alors les trois suggestions...

Le président: Je dois vous arrêter. Vous avez dépassé votre temps de parole d'environ 20 secondes. Je suis désolé.

Monsieur Perron, vous avez la parole pour six minutes.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Northey, je vais être gentil. Je vais vous laisser finir votre phrase.

[Traduction]

Greg Northey: Merci. J'allais dire que nous pouvons mettre toutes ces idées sur la table. Pour être honnête, beaucoup de ces idées existent depuis longtemps, mais la réalité — et vous l'avez vous-même mentionné —, c'est que nous avons besoin d'action. Il faut s'exécuter, passer à la mise en œuvre. Nous devons prendre ces idées et les concrétiser dans tout le système.

Toutes ces options ont du potentiel, et d'autres ont aussi d'excellentes idées, mais, comme je le disais, on a vu tellement de rapports sur le sujet depuis 30 ans. Il faut faire le travail.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur Northey.

Mme Chatel a tout de même soulevé un point important au début de son intervention au sujet des recommandations. Le problème est souvent lié à l'accumulation de mesures ou de normes. Chaque exigence, prise individuellement, pourrait être tout à fait logique.

Comment pourrions-nous nous assurer de ne pas enlever des exigences qui sont importantes?

Prenons un exemple. Monsieur Innes, vous avez mentionné le dicamba, qui fait l'objet d'une révision actuellement. Corrigez-moi si je me trompe, mais, si j'ai bien compris, il s'agit d'une réévaluation d'un produit qui était déjà approuvé. Or, on dit maintenant que de nouvelles données laissent croire que ce produit pourrait représenter une menace pour la santé, et il est possible que cela soit vrai.

Comment pouvons-nous faire la part des choses et ne pas retirer trop facilement un produit dont nos agriculteurs ont besoin? En revanche, il ne faut pas non plus laisser les agriculteurs continuer à utiliser un produit, si celui-ci est nocif.

Je ne tire aucune conclusion. Nous sommes ici pour poser des questions, ensemble.

J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus, monsieur Innes.

Brian Innes: Merci de la question.

La protection de la santé et de la sécurité doit certainement rester primordiale. Toutefois, nous pouvons quand même arriver à trouver des solutions concertées, qui sont respectueuses des obligations liées à la santé et à la sécurité. Nous pouvons garantir la sécurité alimentaire, tout en obtenant des retombées économiques.

Par exemple, l'ARLA pourrait adopter un processus basé sur la collaboration pour mieux comprendre les répercussions que ses décisions pourraient avoir. C'est ce qui a fait défaut dans le cas du dicamba.

Bien sûr, nous n'avons pas vu cela dans les décisions prises concernant la lambda-cyhalothrine. Il y a plusieurs exemples de cela à l'ARLA et à l'ACIA.

Pour améliorer la situation, il faut montrer que les répercussions sur la sécurité alimentaire sont importantes et revoir les processus de réglementation de l'industrie. Il faut garder cela en tête et en faire une priorité.

• (1715)

Yves Perron: Vous souhaitez que nous considérions les répercussions. Je peux le comprendre. Toutefois, les connaissances scientifiques évoluent. Il est possible que nous devions éventuellement changer certains critères.

Monsieur Northey, quand l'ACIA réévalue des produits qui sont déjà utilisés et que l'Agence décide de retirer ou de modifier une autorisation d'utilisation, ce n'est certainement pas parce que les gens de l'Agence se sont levés un matin en se disant qu'ils allaient supprimer l'autorisation d'utiliser un certain produit. Il y a une raison qui motive cela.

Comment fait-on la part des choses, à cet égard?

[Traduction]

Greg Northey: C'est une très bonne question. Je crois que l'essentiel pour nous, si on prend l'ARLA, par exemple, ce serait de ne pas porter atteinte à la réputation de l'organisme à l'échelle mondiale, et je pense à la façon dont elle évalue les produits et aux données scientifiques qui sous-tendent ses décisions.

Dans bien des cas, il peut simplement s'agir d'accroître la consultation, d'augmenter les sources de données et d'avoir les ressources nécessaires pour procéder plus rapidement aux évaluations. Dans bien des cas, lorsqu'il y a un énorme retard, ça pourrait simplement être dû à une lourde charge de travail qui empêche d'accélérer le processus pour les décisions qui sont particulièrement importantes pour le secteur.

Ce que nous demandons, dans le fond, c'est qu'il y ait de la transparence, des idées et ce que nous considérons comme la bonne optique en ce qui concerne les besoins de l'industrie et les décisions prises, que l'organisme travaille rapidement et comprenne la situation et que des processus soient en place pour modifier les décisions ou appliquer des données additionnelles. Cependant, dans bien des cas, il pourrait s'agir simplement d'un problème de ressources. Nous ne demandons pas nécessairement que les organismes changent leur façon de fonctionner, mais plutôt qu'ils obtiennent une rétroaction adéquate et qu'ils s'exécutent assez rapidement.

[Français]

Yves Perron: Cela m'amène à un autre sujet.

D'un côté, certains disent parfois qu'on devrait retirer tel ou tel produit du marché parce que les Européens ont découvert qu'il posait un risque de cancer. De l'autre côté, on invoque les répercussions économiques et on dit que, si le produit est utilisé correctement, il ne pose aucun risque pour la santé.

Une amélioration, ou une accélération, du processus, sans diminuer la qualité, bien sûr, ne pourrait-elle pas nous permettre de trouver des produits de remplacement moins nocifs dans ces cas problématiques?

Avez-vous des exemples de nouveaux produits qui sont en attente d'homologation depuis longtemps, dans vos champs d'expertise respectifs?

Il semble qu'il ne reste pas assez de temps pour une réponse, mais vous pouvez nous envoyer votre réponse par écrit.

[Traduction]

Le président: D'accord. Merci.

Il nous reste environ 12 minutes. Nous accorderons cinq minutes aux conservateurs et cinq minutes aux libéraux, puis nous terminerons avec M. Perron, qui disposera de deux minutes et demie.

Je crois que je vais donner la parole à M. Bragdon, pour cinq minutes.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président. Je vais partager mon temps de parole avec M. Bonk.

Messieurs Northey et Innes, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais simplement savoir si l'un ou l'autre des ministères — l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ou Agriculture et Agroalimentaire Canada — a communiqué avec vous ou votre organisation pour obtenir votre avis sur l'élimination de la réglementation contraignante? Avez-vous été consultés à ce sujet?

Brian Innes: Non.

Greg Northey: Non.

Richard Bragdon: Aucun de vous n'a été consulté.

Je suppose que je peux aussi poser la question au témoin en ligne. Monsieur Collins, vous pouvez soumettre cette information, si vous le souhaitez.

De toute évidence, si nous voulons élaborer de bonnes politiques, nous devons tenir de bonnes consultations avec les principaux intervenants dont les industries sont les plus touchées.

Si vous deviez faire des recommandations, quelles seraient-elles? Je vais vous demander d'expliquer le plus succinctement possible quelle serait la meilleure façon de réduire les goulots d'étranglement ou d'améliorer les aspects qui favorisent la compétitivité du secteur agricole canadien en général. Pouvez-vous résumer votre réponse le plus rapidement possible?

• (1720)

Greg Northey: Juste pour confirmer, si vous demandez si nous avons été consultés au sujet de ces rapports qui ont été publiés en septembre dernier, non, nous n'avons pas été consultés, mais il faut dire que nous avons été consultés pendant de très nombreuses années sur ces questions. On nous demande notre opinion tous les deux ans. Pour le secteur agricole, Agriculture et Agroalimentaire Canada a une table sur la réglementation souple. Le secteur a recensé 170 règlements distincts. Par conséquent, nous ne manquons pas de listes exhaustives de règlements ayant une incidence sur le secteur.

Encore une fois, je tiens à souligner que ce qui manque, c'est qu'on prenne ces informations et qu'on les utilise pour changer les choses.

Je vais céder un peu de temps à M. Innes.

Brian Innes: Lorsque je réfléchis à votre question, je ne pense pas toujours à la façon dont la réglementation est rédigée. Je pense à la façon dont elle est appliquée. Lorsque je pense à ce que j'ai dit devant le Comité aujourd'hui, je constate que tous les problèmes dont on a parlé pourraient être réglés en changeant la façon dont les organismes s'acquittent de leur mandat.

Dans le cas de la certification phytosanitaire électronique, on voit que le problème ne vient pas de limites de la réglementation, mais d'un manque d'action et de volonté d'agir. Dans le cas de la modernisation de la réglementation sur les semences et du fait que le processus peut prendre quelques jours dans un organisme ou littéralement deux ou trois mois ailleurs, comme le montre notre expérience avec l'ACIA, on constate que ce délai pourrait être ajusté si certaines mesures étaient prises.

Richard Bragdon: Monsieur Innes, dans le même ordre d'idées, quelle solution proposeriez-vous? Je sais que nous avons cerné le problème, mais selon vous, quelle est la façon la plus rapide de trouver une solution?

Brian Innes: Ce qui ressort clairement, c'est l'importance que nos organismes de réglementation travaillent à favoriser la sécurité alimentaire et la compétitivité économique.

Richard Bragdon: D'accord, merci.

Je cède la parole à M. Bonk.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci.

Monsieur Northey, vous avez fait un commentaire très percutant au début de votre exposé lorsque vous avez parlé de l'« inertie institutionnelle » à l'ACIA et à l'ARLA. Nous savons que les libéraux ont investi plus de 80 millions de dollars dans leur initiative de transformation à l'ARLA. Savez-vous si certains de vos intervenants ont vu les avantages de cet effort?

Greg Northey: Le programme de transformation a été un processus difficile, c'est certain. Nous avons eu de nombreuses occasions de siéger aux différents comités et groupes de travail qui y ont participé, mais au bout du compte, tout ce processus a donné des résultats plutôt minimes. Il y avait un règlement qui était un résultat positif, mais il a été retiré dernièrement.

Le programme en général... Je le répète, nous savons tous que le problème, c'est que les organismes ont un ensemble de règlements qui ne sont pas bien appliqués ou qui ne fonctionnent pas vraiment pour notre industrie. Un effort pour améliorer les choses a été entrepris, mais le programme de transformation n'a pas eu les effets positifs escomptés.

Steven Bonk: Vous avez tous mentionné la nécessité d'une plus grande collaboration, et M. Collins a indiqué que son organisation n'a pas été consultée lors de l'élaboration de bon nombre de ces règlements. Monsieur Innes, pourriez-vous nous parler de... Vous mentionnez toujours le dicamba, par exemple. Diriez-vous qu'il y a eu suffisamment de collaboration entre votre organisation, l'ACIA et l'ARLA?

Brian Innes: Pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de la capacité de concurrence, la solution serait de faire en sorte que le processus soit plus collaboratif. Le processus d'examen spécial est une boîte noire, et le résultat est une décision proposée prise par l'organisme de réglementation, après des années de discussions en coulisses.

Le président: Je vais devoir vous arrêter ici. Merci beaucoup.

Monsieur Connors, vous avez cinq minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Bonjour, messieurs. Je vous remercie de votre présence.

Je sais que vos organisations existent depuis longtemps. Monsieur Northey, vous venez de dire que vous avez déjà été consulté. À votre avis, comment la paperasserie et le fardeau réglementaires ont-ils changé au fil des ans? Je pense que la plupart d'entre nous seraient d'accord pour dire qu'il y en a plus qu'avant, alors je dirais qu'on a déjà répondu à cette question, mais quelle serait la raison de cette augmentation? Est-ce que la complexité des enjeux actuels et les changements au sein de l'industrie seraient à blâmer? Selon vous, comment le rôle de la réglementation a-t-il évolué au fil des ans?

Greg Northey: Oui, nous avons été beaucoup consultés au sujet de la réglementation. Nous avons toujours eu des occasions de nous prononcer sur ce qui devrait changer. Parmi les choses les plus importantes que nous signalons, il y a la vitesse des affaires, la vitesse de l'innovation et la façon dont nous devons acheminer nos produits vers les marchés. Prenons, par exemple, dans le cas de l'ACIA, les certificats phytosanitaires et la façon dont les cargaisons sont acheminées de quelque part en Saskatchewan ou en Ontario vers le marché d'utilisation finale. La vitesse est incroyable maintenant, et la concurrence est encore plus intense. Avant, on s'en tirait généralement avec une norme de service de 10 jours et on pouvait attendre 410 jours pour obtenir une décision sur un nouveau trait. Ce n'est tout simplement plus possible aujourd'hui. On a beaucoup de concurrents dans le monde, et on doit composer avec le système can-

nadien pour essayer de maintenir une certaine capacité de concurrence dans le monde.

Que ce soit notre approche de minimisation des risques ou le manque de ressources du gouvernement pour mettre en œuvre la réglementation, les lacunes sont de plus en plus évidentes, et la situation, de plus en plus problématique. Finalement, les entreprises canadiennes sont obligées de piger dans leurs propres ressources. Il faut embaucher trois personnes de plus pour assurer le bon déroulement du processus réglementaire, ce qui aggrave la situation, et les frictions se font vraiment sentir à ce stade-là.

• (1725)

Paul Connors: Monsieur Innes, avez-vous quelque chose à ajouter?

Brian Innes: Il y a aussi les attentes de nos clients qui évoluent. Lorsque nos clients japonais nous demandent des certificats électroniques, c'est parce que leur entreprise évolue aussi plus rapidement. Ils peuvent aller sur un site Web du gouvernement américain, numériser un code QR et obtenir la documentation, alors que nous devons littéralement utiliser un service de messagerie pour récupérer l'envoi au lieu de transformation, dans une région rurale du Canada. Il faut envoyer l'envoi par avion quelque part à l'étranger, puis, enfin, on utilise un autre camion pour livrer le tout à destination au Japon. On pourrait arriver au même résultat beaucoup plus facilement.

Paul Connors: Vous venez de mentionner le projet Agile. Pensez-vous qu'il y a des améliorations à apporter? J'aimerais avoir vos recommandations, je suppose.

Greg Northey: Le processus a été long. Ce processus, je le rappelle, visait à cerner les éléments du fardeau réglementaire et les règlements qui devaient être modifiés. Encore une fois, il a été question au début d'organiser des bancs d'essai, c'est-à-dire de rassembler tout le monde pour tester les règlements et trouver des façons uniques de... Si on doit réglementer quelque chose, on crée un environnement, au moins pendant un an, pour faire des essais et voir quelles seraient les répercussions. Par exemple, pour les allégations relatives aux protéines pour les légumineuses, le banc d'essai aurait été utile. On ne nuit pas aux consommateurs. On se demande à quoi ça ressemblerait. Cependant, nous n'avons rien vu de tel.

Les idées étaient là, et l'intention était bonne. Nous avons une feuille de calcul interminable. Quelques bons coups en sont ressortis. Nous avons fait certains essais, du moins dans le secteur des légumineuses, et Protein Industries Canada a fait quelques essais qui ont donné des résultats. Somme toute, c'est un très bon processus, mais quelles sont les mesures prises?

Paul Connors: Pensez-vous qu'il serait avantageux pour l'industrie qu'on donne suite au processus et qu'on en fasse quelque chose que l'industrie pourrait mettre en œuvre?

Greg Northey: Oui. Si les organismes de réglementation nous donnaient l'impression que nous pouvions essayer de faire avancer les choses pour voir comment nous pouvons régler les problèmes... Nous pouvons signaler un problème à un organisme de réglementation, mais nous ne savons pas — pour revenir à ce que disait M. Innes — ce qui est fait, parce que tout passe par un processus de gestion des risques, et la solution qui en ressort, souvent, ne va pas assez loin à notre goût en ce qui concerne la forme que devrait prendre la réglementation.

Paul Connors: Monsieur Collins, vous pouvez certainement envoyer vos réponses écrites à l'une ou l'autre des questions que je viens de poser.

Le président: Monsieur Perron, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Monsieur Innes, nous allons reprendre la discussion là où nous en étions. Dans le cas du dicamba, vous avez dit à mes collègues conservateurs que le problème était lié au manque de collaboration. Vous avez dit que le processus de réévaluation était opaque et que les agriculteurs étaient mis devant le fait accompli.

Des consultations ont été lancées, et l'Agence demande d'avoir des documents supplémentaires. Ne serait-ce pas ça, la phase de consultation? Sinon, croyez-vous que le processus devrait comprendre une telle phase dès le départ?

Brian Innes: Selon nous, le rôle de l'Agence est d'avoir la perspective du milieu agricole avant de prendre une décision. Or, une décision a été prise et tout le monde doit s'y conformer.

Notre organisme doit aussi répondre aux questions que se posent les gens sur la réglementation visant les produits phytosanitaires. Ça crée beaucoup de travail.

● (1730)

[Traduction]

Le président: Je suis désolé. Nous devons vérifier le service d'interprétation. Le son ne passe pas.

Monsieur Perron, si vous voulez dire quelque chose, nous verrons si ça fonctionne.

[Français]

Yves Perron: J'espère que l'interprétation fonctionne bien.

[Traduction]

Le président: Oui.

Nous allons reprendre du début.

[Français]

Yves Perron: Monsieur le président, j'aimerais savoir combien de temps il me reste.

[Traduction]

Le président: Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Monsieur Innes, nous allons reprendre du début parce qu'il n'y avait pas d'interprétation.

Vous avez dit à mes collègues conservateurs que, dans le cas du dicamba, il n'y avait pas eu de collaboration avec l'Agence. Vous avez dit que c'était un processus opaque et que les agriculteurs étaient mis devant le fait accompli.

Le fait que l'Agence demande de l'information supplémentaire ne pourrait-il pas être considéré comme une phase de consultation? Si vous estimez que ce n'est pas convenable, que proposez-vous?

Brian Innes: Nous savons que l'Agence a pris sa décision au terme d'un processus de réflexion qui a duré des années.

Cela dit, si des décisions de l'Agence peuvent avoir des répercussions sur les pratiques agricoles, il est important, selon nous, qu'elle mette en place un processus de consultation. Les agriculteurs voudront savoir comment ils pourront adapter leurs pratiques afin de gérer le risque invoqué par l'Agence. Ce processus est important non seulement sur le plan de la sécurité alimentaire, mais aussi sur le plan de la compétitivité.

L'Agence peut adapter son processus, si elle accorde de l'importance aux répercussions de ses décisions sur le milieu agricole.

Yves Perron: C'est parfait. Je vous remercie de ces précisions.

Vous avez mentionné tantôt, en réponse à une question de Mme Chatel, je crois, qu'il était intéressant de regarder ce qui se faisait dans d'autres pays concernant les autorisations d'utilisation, mais qu'il était aussi très important de regarder ce qui se fait au Canada. En effet, de telles mesures doivent être adaptées aux diverses cultures ainsi qu'aux endroits où elles sont exploitées.

Vous avez insisté sur le fait qu'il faudrait agir davantage sur le plan des cultures plutôt que de s'en remettre à des décisions d'autres pays.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce point?

Brian Innes: Ce qui est important pour nos producteurs, c'est ce qui se passe dans leurs champs. Il est important pour les agences de comprendre les décisions internationales et les décisions scientifiques. Pour les producteurs, ce qui importe, c'est de savoir comment il peuvent produire de façon sécuritaire en fonction du climat local. Ils doivent composer avec les mauvaises herbes, les maladies, les pressions locales, et ainsi de suite.

La collaboration avec les agences internationales est importante, mais, ce qui prédomine, c'est ce qui est important pour nos producteurs.

Yves Perron: Il s'agit donc de privilégier la production locale.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Voilà qui met fin à notre réunion.

Je remercie tous nos témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur Collins, n'hésitez pas à soumettre tout type de document. Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le greffier. Je vous remercie de votre patience et de votre compréhension.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>